

NOUVEAU !

GUIDE PRATIQUE

de la
COLLECTE
des
DÉCHETS
ALIMENTAIRES

www.paysdegrasse.fr



2018

cap sur
**LES DÉCHETS
ALIMENTAIRES**

NOTRE VOLONTÉ, NOUS TOURNER VERS L'AVENIR

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, impose à toutes les collectivités la mise en place du tri à la source des déchets alimentaires d'ici 2025.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a la volonté d'anticiper cette obligation réglementaire, pour engager notre territoire vers une meilleure maîtrise de ses dépenses, et pour devenir un exemple en matière de gestion des déchets ménagers.

Dans ce cadre, nous allons franchir une nouvelle étape historique à l'échelle de la Région PACA, **en lançant dès le mois de mai la première collecte expérimentale des déchets alimentaires sur les communes volontaires d'Auribeau-sur-Siagne, de La Roquette-sur-Siagne et de Pégomas.**

Notre collectivité poursuit ainsi son objectif de réduction et d'amélioration du recyclage des déchets sur son territoire. Ensemble, nous faisons désormais cap vers **une solution de traitement complémentaire et efficace**, avec à la clé de multiples avantages environnementaux, économiques et financiers attendus.

Cette expérimentation doit être une réussite, car elle pourra nous permettre demain de **développer ce nouveau mode de collecte et de valorisation des déchets** sur l'ensemble du territoire.

Jérôme VIAUD



Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse,
Maire de Grasse,
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes.

Jacques VARRONE



Maire d'Auribeau-sur-Siagne,
Vice-président de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse

Gilbert PIBOU



Maire de Pégomas,
Vice-président de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse

Jacques POUPLOT



Maire de La Roquette-sur-Siagne

POURQUOI TRIER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

ANTICIPER LA RÉGLEMENTATION



La loi sur la transition énergétique de 2015 prévoit d'ici 2025 la collecte à la source et la valorisation obligatoire des déchets alimentaires sous la forme de compost ou d'énergie, et ce en vue d'atteindre un taux de valorisation de 65% (article 70).

REPRODUIRE LOCALEMENT UNE DÉMARCHE EFFICACE



La collecte séparée des déchets alimentaires est désormais un modèle fiable adopté par plus de 100 collectivités françaises, qui affichent des performances très encourageantes. Élus, techniciens et prestataires référents du Pays de Grasse ont pu s'inspirer du retour d'expérience du réseau Compost Plus, qui réunit plus de 30 collectivités engagées dans cette dynamique, afin d'assurer l'adaptation de ce modèle à notre territoire.

LE MAILLON MANQUANT DANS LE RECYCLAGE



En permettant d'agir efficacement sur le volume des déchets ménagers résiduels, la collecte des déchets alimentaires est le dernier maillon manquant au schéma global de gestion des déchets ménagers du Pays de Grasse. En optant pour un traitement plus environnemental de ses déchets, le Pays de Grasse poursuit ainsi toute la cohérence de sa politique.

VALORISER LEUR POTENTIEL EN NOUVELLES RICHESSES



Constitués d'eau, les déchets alimentaires collectés en mélange produisent diverses pollutions lors de leur élimination (gaz à effets de serre, dioxines, ...). Traités dans des filières adaptées et respectueuses de l'environnement, on en fait du compost, selon un modèle d'économie circulaire où les déchets deviennent de nouvelles ressources et créent des emplois locaux non - délocalisables.

RECYCLER PLUS POUR RÉDUIRE LE COÛT DU TRAITEMENT



La mise en place du tri des déchets alimentaires à la source permet une remobilisation de la population en faveur de plus de recyclage : tri sélectif (emballages, verre, ...), déchèteries, compostage domestique. Ces effets bénéfiques contribuent ainsi à l'optimisation du service rendu et à la meilleure maîtrise du coût du traitement, qui ne cessera d'augmenter dans les années à venir si nous ne faisons rien.

GESTION DES DÉCHETS : OÙ EN SOMMES-NOUS ?



EMBALLAGES

Emballages plastiques, métalliques et cartons.



PAPIERS

Tous les papiers sans exception.



VERRE

Bouteilles, pots, bocaux et flacons.



ORGANIQUE

Restes de repas, déchets de jardin ...



ORDURES

Déchets alimentaires, déchets non recyclables.



Bacs ou sacs
JAUNES

**1 TONNE
À TRAITER
RAPPORTE
27€***



Colonnes
BLEUES

**1 TONNE
À TRAITER
RAPPORTE
70€***



Colonnes
VERTES

**1 TONNE
À TRAITER
RAPPORTE
12€***



**COMPOSTEUR et
LOMBRICOMPOSTEUR**

Valorisent
30%
de leurs ordures ménagères
ce qui coûte
0€



Bacs
GRIS

**1 TONNE
À TRAITER
CÔUTE
142€***

**TRIER VOS DÉCHETS EST DONC UNE SOURCE
D'ÉCONOMIES ET LE MOYEN LE PLUS EFFICACE
POUR MAÎTRISER LES DÉPENSES DE TRAITEMENT**

Coût de l'élimination
des ordures ménagères
des 3 communes de la
Vallée de la Siagne :
808 K€*

ZOOM : LES ORDURES MÉNAGÈRES



36%

de la poubelle
d'ordures
ménagères sont
des déchets
alimentaires !

Assimilés aux ordures
ménagères, ils sont éliminés
à grand coût et leur
traitement se répercute
lourdement sur votre taxe
d'enlèvement (TEOM).



**COLLECTER SÉPARÉMENT LES DÉCHETS ALIMENTAIRES AFIN DE LES VALORISER EN
COMPOST EST UNE VÉRITABLE OPPORTUNITÉ À SAISIR PAR LA COLLECTIVITÉ AFIN DE MIEUX
MAÎTRISER LE COÛT DE TRAITEMENT DE NOS DÉCHETS MÉNAGERS.**

* Tarif des coûts de traitement (hors coût de collecte) fixé par le Syndicat Mixte
d'Élimination des Déchets 06 (SMED) pour l'année 2018.

QUELS SONT LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?



✓ PRÉPARATIONS DE REPAS

Épluchures de fruits et légumes,
coquilles d'œuf,
découps de viande et de poisson,
coques de fruits secs.



✓ RESTES DE REPAS

Salade, restes de viande et
de poisson (avec os et arêtes),
coquillages (avec coquilles),
crustacés, pâtes, riz, fromage,
pain, pâtisseries...



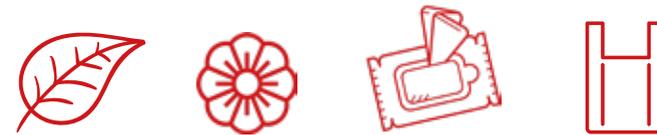
✓ PRODUITS PÉRIMÉS

Tous les produits alimentaires
sont concernés à condition
d'en retirer l'emballage.



✓ TEXTILES DE CUISINE

Sachets de thés,
marcs de café,
serviettes en papier, mouchoirs,
essuie-tout en papier.



LES REFUS

Déchets végétaux domestiques (fleurs, feuilles, branchages), lingettes industrielles,
couches bébé, sacs plastiques, excréments, ...



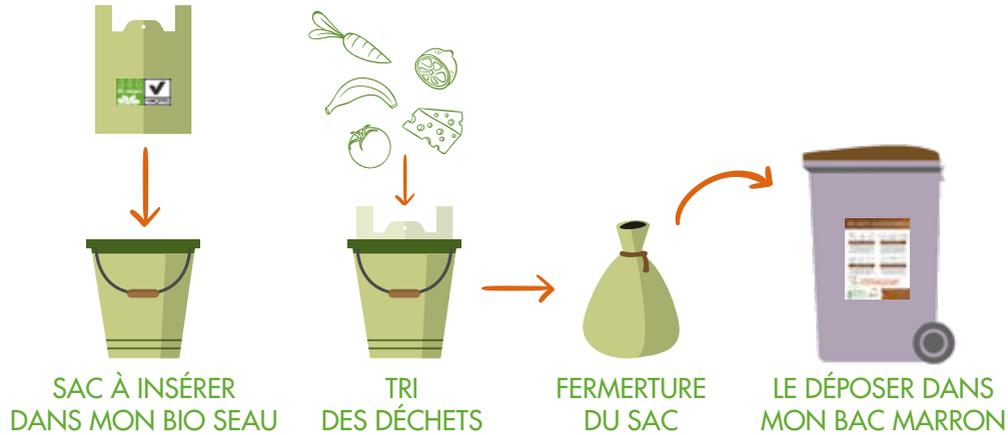
• Le respect de ces consignes de tri est primordial afin de garantir la
qualité du compost obtenu en vue de sa commercialisation, et de ne pas
compromettre l'effort collectif fourni par les habitants participants.

• Le non respect des consignes de tri entraîne le non ramassage du bac. Une
pastille explicative sur les erreurs commises sera alors collée à votre attention.

COMMENT TRIER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

- ➔ SI JE DÉPOSE MES DÉCHETS ALIMENTAIRES DANS MON PROPRE BAC MARRON,
- ➔ SI JE DÉPOSE MES DÉCHETS ALIMENTAIRES DANS MON LOCAL POUBELLE,
- ➔ SI JE DÉPOSE MES DÉCHETS SUR UN POINT DE REGROUPEMENT,

La démarche à suivre est identique !



- Le sac compostable se dégrade de la même manière que les déchets qu'il contient (norme ok compost).

- Il supprime la formation de jus et d'odeurs.

- Il permet de transférer proprement les déchets de cuisine du bio seau jusqu'au bac de collecte.

- Transparent, il permet le contrôles visuels des agents de la collecte.

- Le bio seau est le récipient de 7 litres qui stocke momentanément les sacs de déchets alimentaires.

- Ses aérations limitent la dégradation des déchets ainsi que l'apparition de jus et mauvaises odeurs.

- Facile à manipuler grâce à ses anses, il peut être placé sur ou sous le plan de travail de la cuisine.

- Le bac au couvercle marron est le nouveau bac remis individuellement ou dans votre local poubelles par le Pays de Grasse afin de collecter les déchets alimentaires.

- Les consignes de tri et les jours de collecte y sont rappelés.

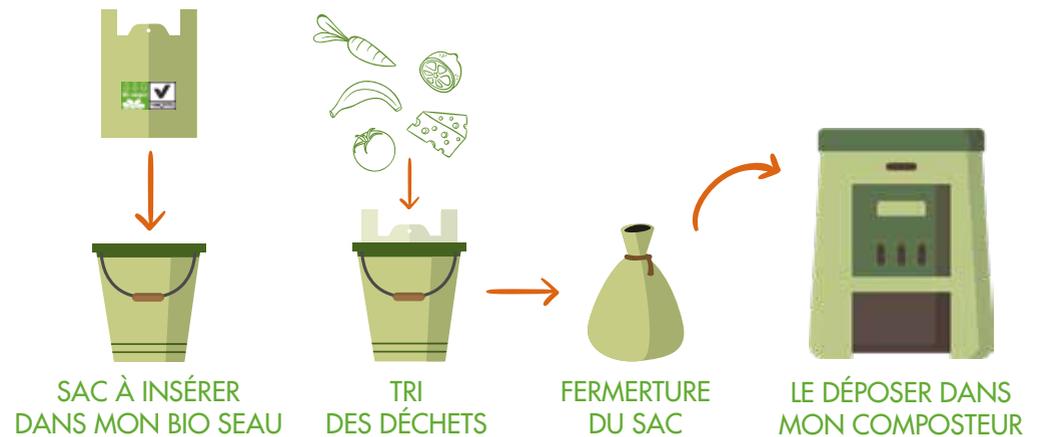
- Le sac compostable (uniquement) doit y être déposé fermé.



LES TRUCS ET ASTUCES POUR RÉUSSIR VOTRE TRI

- Fermer le couvercle du bio seau après chaque utilisation.
- Ne pas utiliser de sacs plastiques classiques.
- Rincer régulièrement le bio seau.
- Conserver les rouleaux de sacs compostables à un endroit sec pour ne pas accélérer leur dégradation.

- ➔ SI JE SUIS EQUIPÉ D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL



Le compostage réduit de **30% le poids de la poubelle d'ordures ménagères** sous la forme de compost à utiliser pour votre jardin et vos plantations.



Pour utiliser correctement le composteur, je me réfère au guide du compostage du Pays de Grasse.



QUELS CHANGEMENTS POUR LA COLLECTE ?



COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

DÈS LE 07 MAI 2018

LA ROQUETTE
S/SIAGNE
& PÉGOMAS sud

TOUS LES LUNDIS
de 5h00 à 12h00

AURIBEAU
S/SIAGNE
& PÉGOMAS nord

TOUS LES MARDIS
de 5h00 à 12h00



Attention, la mise en place de la collecte de vos déchets alimentaires entraîne une évolution de la collecte de vos ordures ménagères !



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

AVANT

LA ROQUETTE S/SIAGNE,
PEGOMAS sud
Lundi et vendredi

AURIBEAU S/SIAGNE,
PÉGOMAS nord
Mardi et samedi

**DÈS LE
07 MAI 2018**

▶ **UNIQUEMENT
LE VENDREDI**

▶ **UNIQUEMENT
LE SAMEDI**



QUEL BÉNÉFICE POUR MON GESTE ?



✓ ENVIRONNEMENTAL

- J'augmente le recyclage des déchets jusque-là destinés à l'enfouissement.
- Je favorise une filière de traitement locale, adaptée et respectueuse de notre environnement.
- Je limite la pollution due au transport de déchets vers des sites de traitement éloignés, et à l'émission de gaz à effets de serre dans les décharges.

✓ ÉCONOMIQUE

- Je participe à la maîtrise du coût global de gestion des déchets.
- Je garantis la production d'un compost à haut pouvoir fertilisant, qui répond aux exigences et aux besoins du monde agricole.
- Je contribue à la création d'emplois locaux non délocalisables.



UN MODÈLE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE OÙ LES DÉCHETS DEVIENNENT DE NOUVELLES RESSOURCES



- 1 Consommation
- 2 Tri des déchets alimentaires
- 3 Collecte
- 4 Compostage
- 5 Transformation en compost
- 6 Retour à la terre





HALTE AUX FAUSSES IDEES !

" Cette nouvelle collecte va se traduire par une hausse des impôts pour le contribuable "

• La collecte des biodéchets va **réduire le poids des ordures ménagères et par conséquent la fréquence de leur ramassage**. Le coût de traitement des déchets alimentaires par compostage étant inférieur à celui par enfouissement (63€ contre 144€), cette collecte devrait donc générer **une diminution globale du coût de l'élimination des déchets ménagers à terme**.

" La collecte des déchets alimentaires va entraîner une diminution du service public "

• Si le nombre de tournées de collecte des ordures ménagères est réduit, le Pays de Grasse assurera toujours leur ramassage une fois par semaine, ainsi que **des passages supplémentaires pour les secteurs particuliers très fréquentés**, afin de prévenir les risques de débordements et de dépôts sauvages.

" Le stockage des déchets organiques va générer des odeurs désagréables "

• Pour réduire le temps de stockage de votre sac, le jour de la collecte a été définie à l'issue du week-end.
• Changer de sac compostable au minimum toutes les semaines.
• Fermer le sac avant de le déposer dans le bac marron.
• Sortir son bac marron, ou déposer son sac compostable dans le bac marron **à chaque ramassage**.
• Nettoyer régulièrement son bac et son bio seau.

" La dégradation des déchets alimentaires va engendrer la prolifération d'insectes "

• Bien refermer le couvercle du bio seau afin d'éviter que les mouches n'y pondent.
• Ne pas stocker son bac marron au soleil.
• Déposer son sac compostable dans son bac marron **à chaque ramassage**.

" La dégradation des déchets alimentaires va engendrer la production de jus "

• L'utilisation du bio seau ajouré et des sacs compostables ralentit la dégradation des déchets, permet une meilleure aération des déchets alimentaires et limite la production de jus.

" Le matériel nécessaire pour le tri de mes déchets alimentaires va être trop encombrant "

• La faible capacité de 7L du bio seau facilite son rangement dans votre cuisine.
• Stocker le bio seau dans un coin ou sous votre plan de travail.

" Le lavage de mon matériel de collecte va être trop contraignant "

• Passer un simple jet d'eau dans le bac marron.
• Rincer le bio seau à l'eau.

" La collecte des déchets alimentaires est trop complexe à mettre en oeuvre "

• Trier simplement les déchets organiques : origine animale et végétale.
• En cas de doute (os, arrêtes, poisson ...), mettre les déchets dans les ordures ménagères.

" La collecte de ces déchets n'a pas d'intérêt vu les faibles quantités récupérées "

• Les déchets alimentaires représentent la part des ordures ménagères la plus pondéreuse (juqu'à 36%). Il y a donc au contraire tout intérêt à les extraire de nos ordures ménagères !
• L'expérimentation concerne près de 7 620 foyers du territoire. Si tout le monde s'implique dans cette dynamique, la quantité de déchets collectée sera considérable et les bénéfices en contrepartie multiples !

" Le Pays de Grasse se lance dans une démarche hasardeuse que les contribuables vont devoir assumer "

• La collecte séparée des déchets alimentaires existe depuis plus de 10 ans dans tous les pays d'Europe du Nord, dans de grandes métropoles telles que San Francisco et Milan, et dans une centaine de collectivités en France qui enregistrent toutes des résultats probants : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) deux fois moins élevée.



**UNE QUESTION ?
UN RENSEIGNEMENT ?**

 **0 800 506 586**
appel gratuit depuis un poste fixe

 **collecte@paysdegrasse.fr**

Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse
57, Avenue Pierre Sépard
06130 GRASSE
www.paysdegrasse.fr



En partenariat avec : **RÉSEAU Compostplus**

Conception : Service Communication du Pays de Grasse - Crédits Photos : Pays de Grasse - Freepik.com - mars 2018 - Imprimé sur papier PEFC par Sud Graphique - Grasse.